



## REMISE DES CLEFS DE LA CITE UNIVERSITAIRE

### Etape N° 1 : PAIEMENT DE LA CAUTION ET DES LOYERS

Pour obtenir la clef de son logement, l'étudiant boursier ou non boursier doit payer une caution, le loyer d'août et le loyer de septembre 2022 comme indiqué ci-dessous :

Le paiement se fait par virement sur le compte de l'Agent comptable de l'UPF (RIB du trésor public).

#### Tarif boursier :

- Caution 2022/2023 : 22.500 FCP
- Loyer d'août 2022 : 22.500 FCP
- Loyer de septembre 2022 : 3.500 FCP ou 12.500 FCP (\*)

#### Tarif non boursier :

- Caution 2021/2022 : 35.000 F CFP
- Loyer d'août 2022 : 35.000 F CFP
- Loyer de septembre 2022 : 35.000F CFP.

*(\*) pour les bénéficiaires de l'Aide au Logement Etudiante et selon le type de bourse.*

Pour 2 000 F CFP supplémentaire, des « KITS LOGEMENT » vous sont proposés (voir détail des kits en page 2).

### Etape N° 2 : ASSURANCE LOCATIVE

L'assurance risques locatifs (dégâts des eaux, incendie, responsabilité civile...) peut être souscrite auprès de l'agence Gras Savoye ou auprès de la compagnie d'assurance de votre choix.

**Tarif Gras Savoye : 5.500 FCFP** (tarif 2022/2023)

Lieu : Papeete derrière la mairie de Papeete

Horaires : lundi à jeudi 07h30-12h00 / 13h00-17h00 ; Vendredi de 07h30-12h00 / 13h00-16h00

Contact : 40 54 48 44 demander Meryl

Si vous souhaitez contacter une compagnie d'assurance de votre choix, vous devez demander une attestation d'hébergement à la Mouv'e.

### Etape N°3 : FORMALITES

Selon la date de votre rendez-vous fixée par la Mouv'e et après avoir payé l'assurance, la caution et le(s) loyer(s) se présenter à l'accueil de la MOUV'E avec :

- Votre carte d'étudiant 2022/2023
- Votre notification de bourse du Pays (DGEE) le cas échéant
- Votre notification de bourse de l'enseignement supérieur (Vice-rectorat) le cas échéant
- Votre carte CPS de l'étudiant en cours de validité
-

- L'imprimé « Caution personnelle et solidaire » (Annexe 1 pour les boursier ou annexe 2 pour les non boursiers), signé
- Engagement solennel (annexe 3) signé
- Conditions du séjour des étudiants admis à la cité universitaire et règlement intérieur, signé (annexe 4)
- Votre Relevé d'Identité Bancaire ou Postal au nom de l'étudiant
- Le dossier de demande d'Aide au Logement Etudiant 2022/2023 (à compléter en ligne sur le site du Haut-commissariat ou en version papier à la Mouv'e).

**Pour tous renseignements contacter :**

**La Maison des Œuvres Universitaires et de la Vie Etudiante au 40 803 852 ou 40 866 405.**

### « KITS LOGEMENT 2022/2023 »

Le « **KIT D'EQUIPEMENT** » proposé à **1 500 F CFP**, est composé des articles suivants :

- 1 oreiller
- 1 taie d'oreiller
- 1 drap housse
- 1 drap de douche
- 1 assiette
- 1 verre
- 1 bol
- 1 fourchette
- 1 couteau
- 1 cuillère à café
- 1 cuillère à soupe

Le « **KIT D'HYGIENE** » proposé à **500 F CFP**, est composé des articles suivants :

- 1 lessive
- 1 canard wc
- 1 CIF
- 1 paquet de savonnettes
- 1 paquet de brosses à dents
- 1 dentifrice
- 1 paquet d'éponge
- 1 déodorant
- 1 shampoing
- 1 gel hydroalcoolique
- 2 paquets de serviettes hygiéniques (pour les femmes)

**Réunion d'accueil & Remise des clefs aux primo-entrants :**  
**Le vendredi 19 août 2022 à 14h00 en G3-1.**